

AVIS D'ATTRIBUTION

OBJET DU MARCHÉ : SOUSCRIPTION DES CONTRATS D'ASSURANCES DE RESPONSABILITÉ CIVILE, D'AUTOMOBILES, DE DOMMAGES AUX BIENS, DES OBJETS D'ART, DE PROTECTION JURIDIQUE ET DE NAVIGATION DE PLAISANCE pour les besoins du groupement de commandes constitué entre la Ville du Touquet-Paris-Plage, le CCAS, la Caisse des Ecoles et Le Touquet-Paris-plage Tourisme. Affaire n° 17S0013

PROCÉDURE DE PASSATION : Appel d'offres

ATTRIBUTAIRES :

- groupement constitué de la SARL DEROUSSSEN (mandataire - 8 place de la République 80290 POIX-DE-PICARDIE) et de la SA MMA IARD pour le lot n° 1 : assurance de la responsabilité civile et des risques annexes (indemnités contractuelles) avec une prime globale annuelle de 33 611,28 € TTC ;
- SMACL Assurances (141 avenue Salvador Allende - 79031 NIORT) pour le lot n° 2 : assurance de la flotte automobile et des risques annexes (auto-missions) avec une prime globale annuelle de 48 979,55 € TTC ;
- MAIF (200 avenue Salvador Allende - 79031 NIORT Cedex 9) pour le lot n° 3 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes avec une prime globale annuelle de 27 893,35 € TTC ;
- groupement constitué de la SAS Assurances Sécurité (mandataire - 64 ES avenue Kennedy 59000 LILLE) et de la SA HELVETIA Assurances pour le lot n° 4 : assurance tous risques d'objets d'art avec :
 - un taux de prime TTC de 0,415662^{°/°°} applicable sur les valeurs des expositions permanentes (prime provisionnelle de 3 777,84 € TTC/an avec une assiette de prime de 9 088 734 €),
 - un taux de prime TTC de 0,0763^{°/°°} applicable pour les expositions temporaires ;
- groupement constitué de la SA VERSPIEREN Assurances (mandataire - 1 avenue François Mitterrand - 59290 WASQUEHAL) et de la SA CFDP pour le lot n° 5 : assurance de la protection juridique des agents avec une prime globale annuelle de 1 190,04 € TTC ;
- SMACL Assurances (141 avenue Salvador Allende - 79031 NIORT) pour le lot n° 7 : assurance de la navigation de plaisance avec une prime globale annuelle de 537,75 € TTC.

Par ailleurs, le lot n° 6 : assurance de la protection juridique de la Ville, a été classé sans suite pour motif d'intérêt général.

Date d'envoi d'un avis de résultat à la publication du JOUE /BOAMP :

31 octobre 2017.